

Il en va de même, dans une moindre mesure, pour les prêts visant les petites maisons. Je ne retarderai pas la Chambre par une énumération de chiffres, mais la preuve existe qu'il faut réduire ce décalage. Le gouvernement devrait s'attacher à réduire ce décalage au lieu de diminuer la valeur des habitations.

Il faut trouver des moyens de contrebalancer les coûts toujours croissants du logement par l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés techniques. On devrait faire appel à ceux qui sont le plus qualifiés dans le domaine de la construction pour résoudre ce problème; je crois que le gouvernement pourrait être à la tête de ce genre d'étude et de recherche.

Le coût toujours croissant des terrains munis des services municipaux devrait être étudié de très près par le gouvernement car il s'agit du problème qui contribuera de la façon la plus sérieuse à l'augmentation du coût du logement.

Il y a une autre question dont je voudrais dire un mot avant de terminer. Je crois que le temps est venu de songer à prolonger la période d'amortissement et je crois qu'on devrait étudier la question en ce moment pour plusieurs raisons. Tout d'abord le résultat évident d'une telle mesure serait de mettre des maisons à la disposition d'un plus grand nombre de gens. De plus, du fait que de meilleures maisons sont construites et qu'elles sont mieux entretenues, on peut s'attendre que la longévité, si je puis utiliser ce terme, d'une maison soit beaucoup plus grande aujourd'hui que par le passé.

Au cours des années, le gouvernement précédent s'est intéressé à ce sujet, s'est mise à la tête du mouvement et a pu étendre la période d'amortissement dans tout le pays. Cela, naturellement, se passait il y a un certain temps, mais comme je l'ai dit, je crois qu'il est temps qu'on s'occupe à nouveau de cette question. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de retarder davantage l'adoption de la mesure. Je sais que d'autres députés auront certainement quelque chose à dire sur d'autres aspects du bill.

*(Texte)*

**M. Gabriel Roberge (Mégantic):** Monsieur l'Orateur, je n'aurais pas participé à ce débat si ce n'eût été de certaines déclarations qu'a faites à la Chambre l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), le 4 février dernier, lorsque nous en étions au stade de la résolution.

L'honorable député de Sainte-Marie a déclaré, à cette occasion, que l'ancienne administration avait gelé les crédits relatifs à l'habitation et que les conservateurs les avaient dégelés. Plus tard, il ajoutait que l'ancienne administration avait neutralisé ces

crédits. Or, si je ne me trompe, lorsque la loi fut adoptée en premier lieu, en 1954, le Parlement avait voté 250 millions de dollars et, en 1957, selon les données que le ministre des Travaux publics (M. Green) a citées dans son premier rapport, 100 millions avaient déjà été utilisés, pendant que 150 millions étaient encore à l'actif de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Il est vrai que le gouvernement actuel a lancé un nouveau plan que le ministre appelle "Small home loan policy", et l'on doit en féliciter le ministre des Travaux publics parce que cette mesure a contribué à créer de l'emploi au pays.

Lorsque la loi nationale sur l'habitation a été votée en premier lieu, il s'agissait de faire en sorte que plus de Canadiens puissent être propriétaires de leur maison. Lors de l'avènement de l'administration actuelle, ce problème existait encore, car il fallait également procurer plus de maisons à nos Canadiens. C'est d'ailleurs ce que le ministre des Travaux publics déclarait, comme en fait foi la page 683 de la version anglaise du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes:

*(Traduction)*

A cette époque, 100 millions de dollars avaient déjà été engagés. Comme beaucoup de Canadiens à revenu moyen manquaient de maisons, et aussi afin d'aider l'industrie de la construction domiciliaire et de créer de l'emploi, nous avons décidé de faire servir les 150 millions qui restaient à la mise en œuvre d'une nouvelle politique, dite de "prêts sur les petites maisons".

*(Texte)*

Mais, vers la fin du débat sur la résolution, le ministre se reprend et admet, ou semble admettre que, maintenant, le programme gouvernemental vise surtout à créer de l'emploi. Qu'il me soit permis de citer ce qu'il disait le 20 février 1959, comme l'atteste la page 1243 de la version anglaise du compte rendu des débats:

*(Traduction)*

Si le gouvernement a si largement facilité le financement de la construction de logements ces deux dernières années, c'est pour une raison: créer du travail. Il l'a fait délibérément comme le meilleur moyen de créer de l'emploi.

*(Texte)*

Je n'ai nullement l'intention de blâmer le gouvernement actuel, pas plus que le ministre des Travaux publics pour cette déclaration, parce qu'elle est vraie, mais je voudrais examiner, avant de poursuivre mes observations, la situation en regard des données statistiques.

J'ai en main le "Canadian Housing Statistics", émis par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le troisième trimestre de l'année 1958. En m'y reportant, je constate qu'à mesure qu'il y a plus